



N° Siret : 189 740 111 00019  
Déclaration d'activité : 98 97 02298 97

Établissement accueillant  
le public à mobilité réduite

« Avec La  
Chambre de Métiers,  
je me forme, j'avance »

### Plus-value de la formation

Intervenant certifié  
Christophe HYPPIAS du  
CENTRE DE FORMATION  
SOCOTEC

### Validation

Attestation de formation  
Attestation de réussite  
(si validation)

#### CONTACTS

samirah.vali@cma-reunion.fr  
claudette.arhimann@cma-reunion.fr  
Tél. : 0262 46 62 00

BP 38 Rue Comorapoullé  
97440 Saint-André

www.artisanat974.re / www.reparer.re  
www.monartisan.re

## AMIANTE OPERATEUR DE CHANTIER EN SOUS SECTION 4

RS86393

URMA de Saint André

### DATE - DUREE

- Dates : 4 et 5 avril 2022
- Durée : 14 heures
- Tarif : 450 €
- Horaires : de 8h30 -12h00 et 13h00 - 16h30
- Accompagnement aux démarches de financement :  
  - Chef d'entreprise : conseil de formation - FAFCEA
  - Salarié : OPÉRATEUR DE COMPÉTENCE
  - Demandeur d'emploi : Pôle Emploi, Conseil Régional...

### MODALITES D'ACCES

- Le bulletin d'inscription et le règlement sont à retourner à J -10 date de démarrage

### OBJECTIFS

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4
- Mettre en œuvre pour toute intervention sous-section 4 des moyens de prévention définis par l'encadrement
- Développer ses compétences en prévention

### PUBLICS - PRE REQUIS

- Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect du mode opératoire.
- Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.
- Effectif : 10

### CONTENUS DE LA FORMATION

- **Connaître le risque amiante et la réglementation afférente le concernant :**
  - Identifier le danger amiante :
  - Dans le cadre de ses interventions, repérer les exigences au regard de la réglementation « travail », « environnement » et « transport » et leurs évolutions
- **Appliquer les mesures de prévention :**
  - Appliquer les mesures de protection collectives ;
  - Appliquer les mesures de protection individuelles ; Appliquer les procédures de travail recommandées, le mode opératoire et les procédures de contrôle
- **Participer à la démarche de prévention de l'entreprise :**
  - Signaler les situations dangereuses et informer l'encadrement ;
  - Savoir réagir face à une situation anormale ;
  - Participer à l'amélioration des conditions de travail

### METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Salle banalisée - vidéo projecteur - support de formation
- Plateforme dédiée
- Méthodes actives et participatives en privilégiant une adaptation du contenu aux besoins exprimés en début de formation et en tenant compte également du niveau des stagiaires

### MODALITES D'EVALUATION

- Positionnement oral : tour de table • QCM et / ou exercices d'application et / ou mise en situation